Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 7 [i.e. 7-8]

Artikel: Socialistes suisses : (suite de la page 2) : hommes et femmes partenaires égaux

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273436

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avortement : l'Alliance déçue

TROIS PROJETS PAS DE PROGRÈS

C'est avec consternation que le comité de l'Alliance de sociétés féminines suisses, lors de sa séance du 12 juillet, a pris connaissance de la décision du Département fédéral de justice et police de retenir le projet le plus rétrograde parmi les trois proposés par la Commission d'experts s'occupant du problème de l'intervention non punissable de la grossesse.

Malgré l'adjonction des indications eugéniques et éthiques qui, en pratique, ne concernent qu'un nombre infime de cas, la situation actuelle n'est pas changée ; elle reste toujours hypocrite et injuste.

Le projet choisi ne peut pas être valablement considéré comme un contre-projet à l'initiative sur la décriminalisation de l'avortement.

En excluant d'emblée les solutions plus libérales, telles que la solution du délai, les indications sociales et les simplifications des demandes, le Département fédéral de justice et police fait état d'un conservatisme dépassé et incompréhensible.

L'Alliance de sociétés féminines suisses prendra définitivement position lors de la conférence des présidentes de ses associations affiliées qui aura lieu le 26 septembre 1973.

Résultats du concours de citations

SOLUTIONS

Les citations que nous avons publiées dans notre numéro de juin étaient tirées d'ouvrages des auteurs suivants :

1. Saint Paul
2. Charles Secrétan
3. Friedrich Engels
4. Jean Rostand
5. Alexandre Dumas fils
6. Charles Secrétan

RÉSULTATS

224 concurrents ont répondu, soit en s'arrêtant à la Fête à Lausanne au stand de l'Association pour les Droits de la femme, soit en envoyant leurs réponses à la soussignée.

10 personnes n'avaient aucune bonne réponse,
40 personnes, une seule bonne réponse,
78 personnes, deux bonnes réponses,
60 personnes, trois bonnes réponses,
27 personnes, quatre bonnes réponses,
8 personnes, cinq bonnes réponses,
tandis que personne ne répondait juste aux 6 questions.

LES LAURÉATS

Comme dans les loteries à numéros ou les concours de Sport-Toto, les prix sont répartis entre les 8 meilleures réponses. Le tirage au sort a désigné M. Jean-Pierre DUPRAZ de Lausanne comme lauréat du premier prix (100.-) ; la somme de deux cents francs devait être répartie entre les autres gagnants; aussi, les lauréats suivants ont-ils reçu chacun Fr. 28.50 : Mme Madeleine AMIGUET de Lausanne, M. Joseph ARBEL de Lausanne, Mme Heidi BAIERLE de Montblesson, M. Yvan BAUDOIN de Chavannes-Renens, M. Pierre PAYOT de Lausanne, Mme Madeleine STROELE de Neuchâtel, Mme Lydie ZANCHI de Lausanne. Félicitations à tous ces heureux lauréats !

QUELQUES COMMENTAIRES

146 personnes ont attribué, avec raison, la première phrase du concours à Saint Paul — on connaît assez bien sa Bible chez nous ! — Nous aimons beaucoup ce verset qui exprime si bien l'égalité des êtres humains devant Dieu.

Charles Secrétan, philosophe vaudois, du siècle passé, s'est beaucoup préoccupé des droits de la femme, puisqu'il a publié un petit ouvrage portant ce titre et qu'il aborde le même sujet dans d'autres livres. Un tiers des concurrents l'ont reconnu à la deuxième phrase du concours tandis qu'à la sixième, 153 personnes ont attribué à Evelyne Sullerot les mots de Charles Secrétan ; Evelyne Sullerot a, il est vrai, développé longuement et à plusieurs reprises, la même idée... mais cent ans après !

La majorité des concurrents a su reconnaître en Engels et Rostand les auteurs des troisième et quatrième phrases. Quant à la cinquième citation, elle a été attribuée par la moitié des concurrents à Ibsen, alors qu'elle est extraite d'une œuvre peu connue d'Alexandre Dumas fils : « Les femmes qui votent et les femmes qui tuent » (Drôle de rapprochement direz-vous ! L'auteur part de quelques grands procès de son époque ; il y prend la défense de femmes coupables, jugeant qu'elles n'auraient pas commis le crime dont on les accuse si la loi les avait traitées équitablement.)

S. Ch.

L'HÔTESSE

Elle peut être hôtesse d'accueil, hôtesse de l'air, hôtesse au sol, hôtesse des trains ou hôtesse d'agence de voyage. Cette dernière est en poste durant toute la saison touristique dans une station donnée ; sa tâche consiste à prendre soin des hôtes pendant la durée de leur séjour dans la station. Elle s'occupe en particulier des transferts de la gare ou de l'aéroport aux hôtels et vice-versa, de l'information concernant les conditions locales, les possibilités d'excursions, les manifestations et spectacles auxquels il est possible d'assister, les possibilités d'achat, etc. En bref, elle se préoccupe du bien-être des clients qui lui sont confiés et fait en sorte qu'ils bénéficient des prestations auxquelles ils ont droit. Elle représente sur place l'organisation ou l'agence de voyage auprès des touristes qui sont ses clients, elle note leurs desiderata et s'efforce de trouver une solution aux réclamations éventuelles.

APTITUDES REQUISES

Bonne santé, nerfs solides, apparence soignée, bonne éducation, tact, amabilité, entregent, calme, sens de l'organisation, de la précision et de la responsabilité, esprit indépendant, compréhension rapide. Facilité pour les langues. Ce qui compte pour obtenir un engagement et avoir du succès, ce sont les qualités personnelles : bonne présentation, aspect avenant et sympathique, caractère agréable et pourtant non dépourvu d'autorité. Equilibre, distinction.

Formation nécessaire avant les études : à l'Ecole Internationale d'Hôtesses, niveau Maturité ou baccalauréat ; à l'Ecole Internationale Lejeune, une bonne culture générale et de solides connaissances d'anglais et d'allemand suffisent.

Ecoles :

Ecole Internationale d'Hôtesses, 2, rue Vallin, Genève (Mme J. Ponti). Ecole Internationale Lejeune, 31-Décembre, Genève (cours d'hôtesses d'accueil).

ETUDES

Age min. : à l'Ecole Internationale d'Hôtesses, 17 ans (année préparatoire) 18 ans (année de formation spécialisée) ; à l'Ecole Internationale Lejeune, 16 ans dans l'année (jusqu'à 45 ans) (limite : 27 ans à l'E.I.H.).

Programme d'études

Ecole Internationale d'Hôtesses : (durée : 1 ou 2 années scolaires de 7 mois, début octobre ou fin avril.)

1. Langues (anglais obligatoire).
2. Culture générale, littérature et arts.
3. Techniques d'accueil (Accueil, tourisme, psycho-sociologie, savoir-vivre et protocole, conférences professionnelles).
4. Présentation (maintien, esthétique).
5. Secourisme (théorique et pratique).
6. Stages.
7. Options (2e langue : allemand, espagnol, italien). Dactylographie, sténographie.

Coût (1971)

Fr. 2 900.— (année préparatoire)
Fr. 3 300.— (année formation spécialisée)

Ecole Internationale Lejeune :

(durée : 3 mois en cours du jour, ou de 6 à 9 mois en cours du soir, à raison de 3 fois 2 heures par semaine)

Histoire et connaissances diverses (géographie touristique, protocole, savoir-vivre, diction, relations publiques, etc.)

Art de la table et art floral.

Accueil et réception, psychologie, etc.

Présentation, maintien, esthétique, maquillage.

Secourisme.

Dactylographie, correspondance commerciale (facultatifs si déjà ces connaissances sont acquises).

Fr. 2 500.— (cours du jour ou du soir + Fr. 250.— inscription.)

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande :

les engagements à court terme sont les plus nombreux.

Perspectives d'avenir :

la profession d'hôtesse n'est évidemment pas une profession pour toute la vie, mais la jeune hôtesse douée peut obtenir des engagements fixes d'un an. Mais la situation d'une hôtesse de l'air ou d'une hôtesse au sol sera plus stable que celle d'une hôtesse de congrès ou d'expositions.

L'hôtesse de tourisme peut terminer sa carrière à l'hôtel ou dans une agence de voyages.

L'offre :

la profession qui offre le plus de variété aux jeunes aimant le changement et les déplacements, les contacts humains et les voyages.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire : variable.

Congés : idem.

Gain :

de Fr. 1 300.— à 1 500.— par mois au minimum + commissions sur excursions vendues (env. Fr. 300.- par mois + pourboires env. Fr. 300.- par mois) + transports et frais d'entretien gratuits pendant le service.

Avantages sociaux :

assurance maladie et accidents professionnels.

SOCIALISTES SUISSES : (suite de la page 2)

Hommes et femmes partenaires égaux

- L'éventail des professions offertes aux filles doit être aussi riche que celui des professions offertes aux garçons.
- Les mères qui ont élevé leurs enfants devraient pouvoir se recycler.

DANS LE DOMAINE DU DROIT CIVIL :

- **Tous les privilèges du mari doivent être abolis.**
- **Toutes les décisions intéressant la vie commune des époux ainsi que l'éducation des enfants doivent être prises d'un commun accord entre les époux.**
- **Le nom de famille doit pouvoir être choisi librement.**
- **Le mariage ne doit avoir aucune incidence sur le droit de cité.**
- **Chacun des époux doit administrer lui-même son revenu et sa fortune et doit en avoir la jouissance. Il doit participer proportionnément à l'entretien de la famille, compte étant tenu de sa contribution sous forme de travail.**
- **Le cas échéant, le logement, le mobilier et les économies réalisées en commun doivent constituer la propriété commune des époux.**
- **A la dissolution du mariage, le bénéfice ou la fortune commune doivent être répartis par moitié entre les époux ; la prévoyance pour la vieillesse doit passer avant le droit successoral.**
- **Les conditions du divorce doivent être réglées de façon plus objective.**
- **Il convient de créer des bureaux publics pour le paiement des pensions alimentaires.**
- **L'enfant illégitime doit être traité juridiquement de la même façon que l'enfant légitime ; une réglementation spéciale est nécessaire pour tenir compte du fait que les parents ne sont pas mariés.**
- **En matière de recherche de paternité, il convient de supprimer la faculté pour le père d'opposer l'exception de l'inconduite de la mère ou l'exceptio plurium.**
- **Imposition séparée des personnes mariées.**
- **Pas de déduction de ménage — ou déduction de ménage pour toutes les personnes qui tiennent leur propre ménage, qu'elles soient mariées ou non.**
- **Les déductions pour enfants doivent bénéficier pour moitié respectivement au mari et à la femme.**

[1] On peut se procurer cette brochure de plus de 40 pages au secrétariat du parti socialiste suisse, Pavillonweg 3, 3011 Berne.

Pour le beau trousseau...
LA LINIÈRE
3 RUE DU RHONE-GENEVE
... Pour le joli cadeau

le gaz
est indispensable

Chuard & Francoz
Décoration
Réparation meubles anciens
Rue du Rhône 110 GENÈVE Tél. 24 93 35

Lydia Daïnow
GENÈVE
INSTITUT DE BEAUTÉ
LYDIA DAÏNOW
Ecole d'esthéticiennes
Diplôme international
Cidesco
Rue Pierre-Fatio 17
Tél. (022) 35 30 31
— GENÈVE —
Membre de la FREC

LA PHYTOTHERATHRIE
PRODUIT ANTI-POLLUANT
«le soin du cheveu par les plantes
pour conserver votre plus belle parure
apprenez à soigner votre chevelure»
Laboratoires SOLBA, Paris
Ets ROCHA
Distributeur pour la Suisse
10 bis, rue du Vieux-Collège
1204 GENÈVE - Téléphone 24 52 53